



Conseil supérieur de l'éducation du 16 novembre 2023

Déclaration préalable

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Président du Conseil supérieur de l'éducation,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de l'éducation,
Mesdames, Messieurs,

A quelques jours de la Journée internationale des droits de l'enfant, notre fédération plaidera à nouveau pour des droits qui, y compris dans notre pays, ne sont toujours pas respectés, voire bafoués.

A ce jour, un peu partout en France, plus de 3 000 enfants sont sans toit. Avoir un logement est la première des dignités. Comment peut-on encore admettre cela ? Comment peut-on encore constater que les pouvoirs publics ne parviennent toujours pas à répondre à ce droit élémentaire et ce, malgré les alertes et les mobilisations des associations et des collectivités locales ? Là encore, les membres de la communauté éducative font honneur à l'école publique en se mobilisant pour chercher des solutions et parfois loger les familles dans les écoles. A Lyon, Grenoble, Paris, et dans de nombreuses autres villes, malgré cette mobilisation citoyenne exemplaire et remarquable, la majeure partie des enfants concernés dorment encore à la rue. Nous attendons de l'Etat des actions fortes et immédiates pour prendre le relais et garantir ce droit élémentaire.

Le droit à l'éducation est bien évidemment le droit qui figure au premier rang des préoccupations de la FCPE. Comment accepter, là encore, ces centaines de lycéens sans affectation ? Que des enfants allophones ou enfants de familles non sédentaires perdent des mois de scolarité face aux difficultés administratives ? La Défenseure des droits s'est mobilisée pour dénoncer cet état de fait. Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le droit à l'éducation, c'est aussi et surtout une école réellement inclusive, et nous en sommes loin. Faute de moyens et d'ambition, des centaines d'élèves sont sans accompagnant malgré une notification de la MPDH. On ne dénombre que 125 000 AESH employés par l'Éducation nationale alors que 288 000 enfants en situation de handicap sur les 430 000 scolarisés en milieu ordinaire doivent bénéficier d'une aide. Pire encore, devant ce désastre on envisage de changer les procédures en créant des pôles d'appui à la scolarité, rejetés par les parlementaires. Les fédérations de parents d'élèves reconnues d'utilité publique sont exclues du Conseil national consultatif des personnes handicapées. Là encore, aucun des arguments de bon sens ne semble porter.

Le droit à l'Éducation, c'est encore le droit à une école qui permette à tous les enfants de se rencontrer, de se nourrir de leur richesse réciproque pour faire société, faire nation. Le séparatisme scolaire qui fait tant de dégâts semble être pour beaucoup une fatalité. Quand ce dossier brûlant va-t-il être pris à bras le corps ? Aucun discours sur le niveau scolaire, sur l'égalité des chances ne sera audible ni crédible tant que le sujet ne sera pas traité avec courage et détermination. L'ancien ministre de l'Éducation nationale avait créé un espoir vite déçu. Le silence du Gouvernement sur ce sujet majeur est assourdissant.

Les droits de l'enfant, c'est aussi le droit à une justice scolaire équitable où l'élève mis en cause peut se défendre, être innocenté ou sanctionné le cas échéant, à la hauteur de la faute commise. Nous avons le sentiment que ce droit pourrait ne pas être respecté pour les 183 adolescents qui comparaissent depuis quelques jours devant le conseil de discipline. Ils doivent répondre des faits qui leur sont reprochés lors de la minute de silence observée en hommage aux enseignants assassinés par des terroristes. Loin de tout effet médiatique ou politique, nous demandons que celles et ceux qui siègent dans ces instances puissent le faire en toute indépendance, sans pression, afin de statuer avec justesse et mesure. Nous serons attentifs à ce que tous les enfants qui seraient exclus de leur établissement d'origine soient rescolarisés pour que leur droit à l'éducation soit respecté. On ne devient pas citoyen en dehors de l'école, à l'écart de la société.

La santé, également, est un droit fondamental et notre école, là encore, doit avoir les moyens de répondre aux défis sanitaires de notre siècle : état de santé mentale préoccupant chez nombre d'enfants et d'adolescents, lutte contre le harcèlement, éducation à la sexualité, lutte contre l'homophobie, déploiement de politiques de prévention... De même que les médecins scolaires, les psychologues... les infirmières scolaires sont essentielles à l'école. Mais comment peuvent-elles accomplir dignement leur mission en étant seulement 7 700 face à 12 000 000 d'élèves, soit une infirmière pour 1 558 élèves. Où est l'ambition de ce Gouvernement pour la santé scolaire ?

Nous le disons et le redisons ici, dans cette instance, pas de droits de l'enfant respectés, pas de République forte sans école publique forte !

L'école publique ne fera jamais mieux avec toujours moins. Il faut redonner à l'école publique des moyens pour améliorer tout de suite les conditions de scolarité des enfants, les conditions de travail des enseignants et de toutes celles et ceux qui agissent dans l'école.

La question du niveau scolaire et des savoir impose de revoir à la baisse et significativement le nombre d'élèves dans les classes. Pour cela, il est indispensable de recruter des enseignants formés, pas de supprimer plus de 2 000 postes d'enseignants à la rentrée prochaine. L'opinion publique est-elle pleinement informée et mesure-t-elle l'impact dans les territoires et les établissements scolaires de ces suppressions ? Probablement pas, car les débats au Sénat et à l'Assemblée nationale risquent bien d'être évacués par le Gouvernement en brandissant l'article 49-3 de notre Constitution.

Droits de l'enfant bafoués, école publique asphyxiée faute de moyens, composent un terreau fertile pour celles et ceux qui s'alimentent de ces colères, de ces frustrations... Ils s'appellent parents vigilants et nous ne partagerons jamais les mêmes valeurs. La meilleure des réponses que nous pouvons construire pour les contrer, c'est de réinventer un service public de l'Education fort et puissant ! Une institution qui, comme le pays tout entier, peut compter sur les enseignants, les personnels de direction, les personnels des collectivités locales, les élus et les parents pour imaginer une école capable de faire face aux défis d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi nous nous sommes associés, au sein du collectif éducation contre les LGBTI-phobies et lors de la présentation du vœu intersyndical et inter associations à la demande de mise en place d'une structure paritaire chargée de veiller à la mise en cohérence de toutes les politiques de lutte contre les discriminations à l'école et d'accueil des élèves dans leur diversité et dans leurs différences.

Il est devenu urgent de s'appuyer sur les forces vives de l'école publique, de prendre en compte le bon sens de celles et ceux qui, au quotidien, vivent dans l'école. Notre regard est précieux et nous avons tant à apporter. L'école publique est un projet de société, l'oublier c'est perdre cette boussole collective.

Je vous remercie de votre attention